



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE
CATASTROPHE NATURELLE

Localisation du phénomène

Commune : 074 | CHAINTRE
 Département : 71 | Saône-et-Loire
 Arrondissement : 05 | Mâcon

Date et heure du phénomène

Du : 16 juin 2010 | de 12H30 | au 16 juin 2010 | à 14H00

Identification du phénomène

A. Inondations

A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau
 préciser le ou les cours d'eau concernés: Le Gointron
 (ex : rivière de Charantes, Ruisseau du moulin, ru des graves...):
 A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée
 A3 - inondation par remontée de nappe phréatique
 B. Crue torrentielle
 C. Phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine et érosion marine)
 D. Mouvement de terrain
 E. Sécheresse/Réhydratation des sols
 F. Séisme
 G. Vent cyclonique
 H. Avalanche

Mesures de prévention existantes et envisagées
 (études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril...)

Nombre de bâtiments endommagés
 caves inondées, murs éboulés,
 routes dégradées

Fait à, Chaintre le: 7 juin 2010
 LE MAIRE:

LE MAIRE CHAINTRE
 (cachet de la mairie)
 J.-FRANÇOIS COGNARD



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE
CATASTROPHE NATURELLE

Localisation du phénomène

Commune : 084 CHANES
Département : 071 SAONE-et-LOIRE
Arrondissement : 05 MACON

Date et heure du phénomène

Du : 6 juin 2010 13h30 au 6/6/2010 14h30

Identification du phénomène

A. Inondations

A1 - Inondation par débordement d'un cours d'eau

préciser le ou les cours d'eau concernés: L'Arçais

(ex : rivière de Charente, Ruissseau du moulin, ru des graves...): Le Gaitron

A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée

A3 - Inondation par remontée de nappe phréatique

B. Crue torrentielle

C. Phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine et érosion marine)

D. Mouvement de terrain

E. Sécheresse/Réhydratation des sols

F. Séisme

G. Vent cyclonique

H. Avalanche

Mesures de prévention existantes et envisagées

(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêtés de mise en péril...)

études du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais - pos de PPR

Nombre de bâtiments endommagés

environ une

vingtaine de
maisons, caves + salle des fêtes
routes deterrées inondées

Fait à, Chanès le: 7 juin 2010

LE MAIRE
(cachet de la mairie)

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



PREFECTURE de SAONE et LOIRE
RECU le
11 JUN 2010
SERVICE COURRIER



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE
CATASTROPHE NATURELLE

Localisation du phénomène

Commune : 385 SAINT AMOUR BELLEVUE
Département : 71 SAÔNE ET LOIRE
Arrondissement : 05 MACON

Date et heure du phénomène

Du : 06-06-2010 14^h00 au 06-06-2010 16^h30

Identification du phénomène

A. Inondations

A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau
préciser le ou les cours d'eau concernés: rivière Aillais
(ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des graves...):

A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée

A3 - inondation par remontée de nappe phréatique

B. Crue torrentielle

C. Phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine et érosion marine)

D. Mouvement de terrain

E. Sécheresse/Réhydratation des sols

F. Séisme

G. Vent cyclonique

H. Avalanche

Mesures de prévention existantes et envisagées

(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péri...)

Nombre de bâtiments endommagés

≈ 35 à 40

Fait à, ST AMOUR-BELLEVUE le : -7 JUN 2010

LE MAIRE
(cachet de la mairie)

Plusieurs nuis éradiés
Vaux très endommagés.

RAPPORT METEOROLOGIQUE

Procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle "Inondations - Coulées de boue"

Précipitations du 6 juin 2010

DESTINATAIRE : Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire

Département de Saône-et-Loire communes concernées : Chaintré- St-Amour-Bellevue - Chanes

Pièces jointes : Carte des précipitations sur la Saône-et-Loire le 6 juin 2010

I - Situation générale

La France est sous l'influence d'un flux de sud-ouest instable ; les pivotements de thalweg les plus dynamiques se produisent sur le nord-ouest de la France, mais l'air chaud de basses couches présent sur le Centre-Est (particulièrement sur le nord-ouest de Rhône-Alpes et le secteur alpin) est destabilisé par une faiblesse d'altitude en liaison avec une goutte froide circulant sur l'Espagne. Un pseudo front froid finit par passer en soirée ; il donne des pluies mais son air froid postérieur met fin à l'instabilité.

Des pluies ou des averses orageuses se produisent un peu partout en après-midi et soirée. Les orages violents sont plus localisés, avec un secteur très touché du Stéphanois au Beaujolais et au sud Maconnais, ainsi qu'en région grenobloise.

II - Localisation des phénomènes météorologiques

Les orages ont été très localisés et ont touché en Saône-et-Loire le nord Beaujolais.

III - Hauteur des précipitations

La station automatique la plus proche des communes concernées est Romanèche-Thorins qui a enregistré 36 mm sur le total de l'épisode dont 30 mm en 2h00 entre 11h45UTC et 14h15UTC.

L'exploitation de la lame d'eau du radar de St-Nizier distant d'une trentaine de kilomètres des communes concernées fait apparaître des cumuls de 36 mm sur Romanèche-Thorins en accord avec l'observation.

Ces cumuls sont de 32 mm pour Chaintré, 33 mm pour Chanes et de 46 mm à St-Amour pour la totalité de l'épisode.

Il faut noter que les communes de Leynes et de St-Verand situées en amont du périmètre concernée ont reçu d'après la lame d'eau du radar respectivement 54 mm et 52 mm.



RAPPORT METEOROLOGIQUE

Procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle "Inondations - Coulées de boue"

Précipitations du 6 juin 2010

DESTINATAIRE : Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire

Département de Saône-et-Loire communes concernées : Chaintré- St-Amour-Bellevue - Chanes

IV - Durée de retour des précipitations

Communes demanderes	Poste représentatif	Type de mesure	Cumul de précipitations	Durée de retour	Méthode
St-Amour-Bellevue	Radar de St-Nizier	Lame d'eau	38 mm en deux heures	Supérieure à 10 ans	Loi GEV base Mâcon
	Romanèche Thorins	Station automatique			
Chaintré	Radar de St-Nizier	Lame d'eau	27 mm en deux heures	Inférieure à 10 ans	
	Romanèche Thorins	Station automatique			
Chanes	Radar de St-Nizier	Lame d'eau	28 mm en deux heures	Inférieure à 10 ans	
	Romanèche Thorins	Station automatique			



RAPPORT METEOROLOGIQUE

Procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle "Inondations - Coulées de boue"

Précipitations du 6 juin 2010

DESTINATAIRE : Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire

Département de Saône-et-Loire communes concernées : Chaintré- St-Amour-Bellevue - Chanes

V - Avis de l'expert météorologique

Le 6 juin 2010 les précipitations reçues directement par la commune de St-Amour-Bellevue ont une durée de retour supérieure à 10 ans et présentent un caractère exceptionnel.

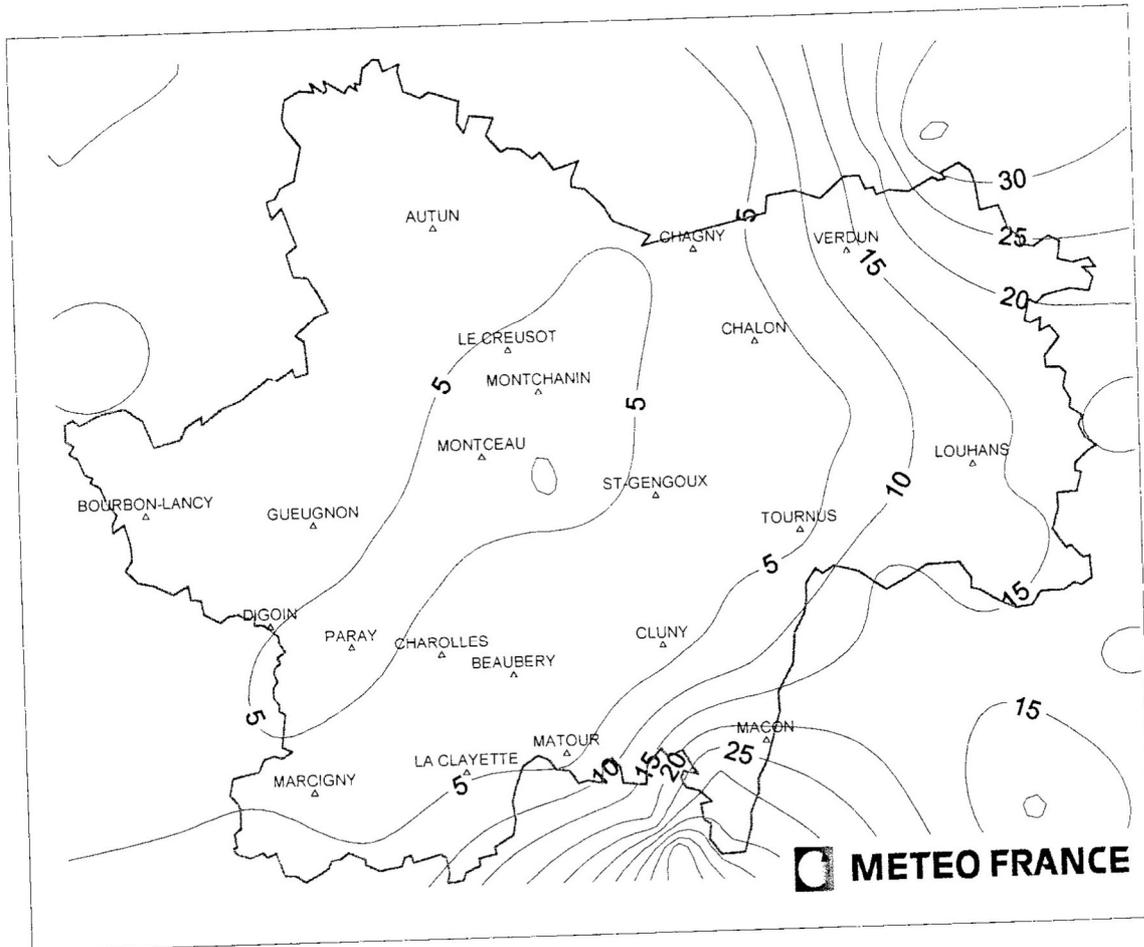
Pour les communes de Chanes et de Chaintré le caractère exceptionnel n'est pas avéré. Les désordres constatés sont à rechercher dans les pluies très abondantes qui sont tombées en amont : St Amour-Bellevue citée plus haut, St-Vérand et Leynes.

Rapport rédigé à partir des éléments disponibles au lundi 5 juillet 2010.

L'ingénieur des Travaux de la Météorologie
Délégué départemental de Météo-France
en Saône-et-Loire

Roland Plantier

PRECIPITATIONS DU 06/06/2010



... l'eau s'est tombée lors de l'orage de dimanche après-midi.

Des torrents de boue

Saint-Amour. La digue d'un petit bassin de rétention d'eau de pluie a cédé libérant les trois-quarts des 600 m³ d'eau stockée.

Comme souvent, le premier orage d'été s'est avéré assez violent. Des trombes d'eau se sont concentrées sur les secteurs de Chânes-Saint-Amour. Témoignages.

Ce devait être une belle fête des voisins. Tout ce qu'il y a de plus convivial et festif.

En ce dimanche après-midi, les habitants du quartier du Bourgneuf à Chânes sont atablés, sourient aux lèvres et grillades dans les assiettes. « D'un seul coup, le ciel est devenu noir et la pluie est tombée avec force. Il y a eu des bourrasques de vent et tout s'est envolé. » David Duynslaeger, l'un des voisins, n'est pas prêt d'oublier cette journée. Il raconte que les tonneaux s'envolent et que la pluie redouble d'intensité.

L'eau dévale

« Puis nous avons remarqué

Bloqués. Trente voisins qui faisaient une fête de quartier ont été bloqués dans une cour, au Bourgneuf, à Chânes.



La route s'est transformée en torrent au Bourgneuf à Chânes. Photo David Duynslaeger

30 cm d'un mélange d'eau et de boue s'étendent sur la route. Impossible pour les habitants de rejoindre leurs habitations. Les voila bloqués dans la cour des festivités ! « Tout cela a bien duré une heure et dès l'instant où la pluie a cessé, le cours d'eau est vite redescendu. »

Chânes, des plaques de bitume sont parties. Arrachées par la force de l'eau.

La colère du maire

Du côté de Saint-Amour, les dégâts sont lourds. Des murs emportés, des caves submergées. Lundi encore, on s'attéla au nettoyage. Il semble

bassins de rétention sur la commune. Deux autres sont en projet. Mais tout le monde pose des tuyaux sur le haut de la rivière et du coup, elle reçoit beaucoup trop d'eau. On nous demande de ne pas construire le long de l'Arlois, mais c'est en haut

« La petite rivière est montée très vite. Je crois qu'on l'appelle La mauvaise. »

David Duynslaeger, habitant.

Dimanche, il est tombé 60 millimètres d'eau par m² sur la commune. « On a des canalisations renforcées mais là, elles n'ont pas pu tout capter ! » Un tractopelle a dû être appelé dimanche soir pour réparer un chemin qui s'était creusé d'1 m50. Une situation vraiment particulière et même agaçante pour les habitants qui, pour autant, n'a pas fait perdre son humour au premier magistrat. « Toute cette eau dans du Saint-Amour... ce n'est vraiment pas bon. »

LIONEL JANIN

Illustration P. P.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE SAONE-ET-LOIRE

Cabinet
Bureau de la défense
et de la sécurité civile

Mâcon, le 21/10/2010

affaire suivie par :
Marie-Christine BERT

Tél : 03 85 21 80 81 – fax 03 85 21 81 07

Mail : mariechristine.bert@saone-et-loire.gouv.fr

LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE

à

**MONSIEUR LE MAIRE
DE CHAINTRE**

OBJET : Orage du 6 juin 2010 – reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Vous avez bien voulu me faire parvenir une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à l'orage du 6 juin 2010.

La commission interministérielle dans sa séance du 21 octobre 2010 a émis un avis défavorable à votre demande.

L'arrêté interministériel faisant suite à cette commission est paru au journal officiel du 3 décembre 2010.

L'intensité anormale de l'agent naturel est avérée lorsque l'occurrence statistique du phénomène (durée de retour) est supérieure ou égale à 10 ans.

Or, il ressort du rapport météorologique de météo France du 5 juillet 2010 et du rapport hydrologique de la DREAL du 31 août 2010 que les précipitations survenues lors de l'orage du 6 juin 2010 sur votre commune présentent une durée de retour inférieure à 10 ans.

Tels sont les renseignements que je suis en mesure de vous communiquer.

Je vous précise que vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la réception de la présente pour contester le refus de déclaration de catastrophe naturelle pour votre commune devant le tribunal administratif.

LE PREFET,

Le Sous-Prefet, Directeur de l'Adm
M. ...

PREFET DE SAONE-ET-LOIRE

Cabinet
Bureau de la défense
et de la sécurité civile

Mâcon, le

2010

affaire suivie par :
Marie-Christine BERT

Tél : 03 85 21 80 81 – fax 03 85 21 81 07

Mail : mariechristine.bert@saone-et-loire.gouv.fr

LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE

à

**MADAME LE MAIRE
DE CHANES**

OBJET : Orage du 6 juin 2010 – reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Vous avez bien voulu me faire parvenir une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à l'orage du 6 juin 2010.

La commission interministérielle dans sa séance du 21 octobre 2010 a émis un avis défavorable à votre demande.

L'arrêté interministériel faisant suite à cette commission est paru au journal officiel du 3 décembre 2010.

L'intensité anormale de l'agent naturel est avérée lorsque l'occurrence statistique du phénomène (durée de retour) est supérieure ou égale à 10 ans.

Or, il ressort du rapport météorologique de météo France du 5 juillet 2010 et du rapport hydrologique de la DREAL du 31 août 2010 que les précipitations survenues lors de l'orage du 6 juin 2010 sur votre commune présentent une durée de retour inférieure à 10 ans.

Tels sont les renseignements que je suis en mesure de vous communiquer.

Je vous précise que vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la réception de la présente pour contester le refus de déclaration de catastrophe naturelle pour votre commune devant le tribunal administratif.

LE PREFET,

Pour la Prête

Le Chef de Cabinet, Directeur de Cabinet

NOUVEAU TOURISME